L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Imprimerie 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 15 MAI 1891.

Woman's Exchange.

La Woman's Exchange est une des institutions qui font grand honneur à la Nouvelle-Orléans. Exclusivement composée de femmes, comme l'indique son nom, cette Association déploie une activité dont on ne saurait trop la louer. Formée dans un but charitable, elle exerce sa mission avec une indomptable constance et une rare âpreté de main. Elle juge que nous ne sommes pas à une époque où l'on se paie de mots et que c'est l'heure des actes.

Ces actes elle les multiplie et dans la meilleure direction.

Nous ne nous rangeons point parmi ceux qui affirment, qui proclament l'infériorité native de la femme. Nous reconnaissons en elle, au contraire, une organisation qui vaut la nôtre; mais selon nous aussi, à des aptitudes diverses il faut des emplois divers.

A tort ou à raison nous ne joindrons point notre voix à celles qui demandent nous ne savons quelle émancipation de la femme; un cortège de droits politiques qui produirait d'étranges bouleversements dans le fonctionnement de la machine gouvernementale et jetterait bien de la perturbation dans les rapports sociaux, dans la vie familiale. A chacun sa sphère.

S'il est des concessions à faire sous ce rapport, des limites se posent, s'imposent à celles-ci et nous estimons qu'on rendrait un pitoyable service à la femme si l'on se rendait aux demandes de certaines novatrices, si l'on consentait à certaines prétendues revendications.

La propagande de la charité, l'extension du bienfait, aussi large que possible, voilà l'une des fonctions de la femme, et la presse et la société entière ne sauraient trop encourager les organisations qui se forment dans ce but.

Nous en savons bon nombre à la Nouvelle-Orléans, cette ville qui met si bien en pratique le principe de l'amour du prochain, et toujours il nous est doux de leur prêter tout l'appui dont nous sommes capables.

Donc, sachant ce qu'a fait le Woman's Exchange et ce qu'il se propose de faire, nous avons le devoir de le recommander à tous, et très chaleureusement.

Il convient que semblable association soit encouragée, maintenue; que tous saillent à elle; que chacun, dans la mesure de ses moyens, se mette à l'œuvre, afin d'en mieux assurer la perpétuité.

Du reste, il nous paraît que nous prochaus lot des convertis; le Woman's Exchange prospère, et la chaîne des adhésions nouvelles n'est point près de se rompre. C'est notre conviction; c'est aussi notre souhait.

Fidèle à son programme, à sa règle, il tiendra sa séance annuelle demain 16 mai, en son local ordinaire, c'est-à-dire au coin des rues du Camp et Commune.

Quel est l'ordre du jour de cette séance? nous l'ignorons; mais à coup sûr il y aura là des détails fort intéressants.

Du reste, s'il est vrai, comme le dit l'Alexandrin si connu, que

"Du côté de la barbe est la toute puissance."

les dames du Woman's Exchange n'on ont point embrage, ne la redoutent guère, et demain ceux du sexe fort qui y ont été priés, pourront se rendre compte de la façon dont ces dames mènent leurs affaires. Et peut être tireront-ils plus d'une leçon utile.

La séance s'ouvrira à 2 heures de l'après-midi.

Tous nos remerciments pour l'invitation qui nous a été adressée.

—Nous recevons le numéro de mai du *Southern Journal of Homeopathy*, publié à la Nouvelle-Orléans, par T. Engelbach, 150 rue du Canal.

Les matières à lire y abondent; elles offrent variété et intérêt.

Le prix de l'abonnement à cette revue mensuelle est de $2 par an.

Une paire de combles pour finir:

Le comble de la précaution: Acheter un sifflet à roulettes pour siffler....un bock.

Le comble de la bonté: Pleurer en voyant un plat en fer....battu.

—Je n'ai jamais compris, disait X.... l'autre jour, comment les oculistes faisaient pour vivre.

—Eh bien! et les honoraires?

—Les honoraires....mais ils opèrent toujours à l'œil!

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Poitiers.
9 Prytanée et Nemésis.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters. Bluff.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annunciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Maison du Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Mrce et Lafayette.
131 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Basin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parjoux.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
318 Claiborne et St-Bernard.
317 Lesseps et Miro.
[illegible] Lesseps et White.
[illegible] Remparts et Espagne.
[illegible] Poste et Urquhart.
[illegible] Bienville et Claiborne.
416 [illegible] et Claiborne.
[illegible] Lesseps et Levée.
[illegible] Washington.
[illegible] Lesseps et Esplanade.
[illegible] Poste No [illegible]
[illegible] Dauphine.
[illegible] Bourgogne.
[illegible] Poste H. & L. Co. No 4.

Wolff's ACME Blacking
BETTER THAN GOLD.
PRICE 25 CTS. PER BOTTLE.
A Boon to Boots & Shoes.
On pour leurs bottes et souliers sous les jours.
Un bon usage pour hommes, femmes et enfants.
Ainsi, vous pensez que j'avais fait l'acquisition d'un bureau neuf en bois de rosé? Mais, mon garçon, je ne suis pas un millionaire! C'est tout bonnement mon vieux bureau en noyer poli avec le

PIK-RON
AGAINST THAT SORE IN THE THROAT. TRY IT.
Il se vend partout.
WOLFF & RANDOLPH, Philadelphie.
Le PIK-RON tiche le verre blanc, il donne à l'étain, au fer ou au bronze le vernis de la laque; donne aux voitures et aux bicyclos la vernis du Japon.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 mai 1891.—Indications: Pour la Louisiane.—Temps beau, un peu plus chaud, vents du sud.

Température du 14 mai 1891.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens.
No 142 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	70	21
Midi	80	27
3 P. M.	80	27
6 P. M.	78	26

Ventes inscrites aux bureaux de l'auriotateur des aliénations:

Mme J. Schuppert et als au Mutual Building Homestead Association, un terrain borné par les rues Cadiz, Camp, Valence et Magasins, $1,450.

P. Thompson à Rosenthal Bros, un terrain borné par les rues St-Charles, Enterpe, Carondelet et Terpsichore, $8,500.

G. Kohn à W. C. Fulham, Pilot borné par l'avenue Napoléon, les rues St-George, St-André et Berlin, $1,800.

Firemen's Building Association à G. T. McCune, un terrain borné par les rues Girod, Carondelet, Lafayette et Baronne, 2,000.

P. Camera à S. Reboll, un terrain borné par l'avenue de la Louisiane, les rues St-David, Liberté et Delachaise, $2,000.

P. L. Gordon et als à W. B. Thompson, deux terrains bornés par l'avenue de la Louisiane, les rues Toledano, Colisée et Prytanée, $2,500.

L. Adams à F. Flick, deux terrains bornés par les rues Bienville, Galvez, Johnson et Douane, $3 500.

S. Moller à H. H. Hall, trois terrains bornés par les rues Magasins, Robert, Constance et Upperline, $1,100.

Cour Civile de District. — M. Jung contre A. Augusto. Jugement en faveur du demandeur.

Le testament de M. John J. Mellon a été ouvert. Le défunt constitue ses deux filles Marie Constance et Sarah Ellen, légataires universelles.

Cour Criminelle.—Section B.—Elizabeth Henry, attaque, $5 ou 10 jours.

A. Bohonnan attaque, $5 ou 48 heures.

Grand Jury.—On a attendu hier pendant toute la journée le rapport final qui ne sera présenté sans doute qu'aujourd'hui, le jury ayant ajourné à 1:15 heures P. M., à ce matin, sans avoir soumis aucun document au juge Marr.

En jugement.—Charles Granger et Bernard Glandi, comparaîtront lundi prochain devant la section A. de la cour criminelle pour répondre à l'accusation de tentative de corruption de jurés portée contre eux par le grand jury.

Fernand Armant et John Cooney, contre qui pèse une accusation semblable, comparaîtront mardi devant la section B.

La date de la comparution de O'Malley et McCrystol n'a pas encore été fixée.

Rectification. — Ce n'est pas, comme nous l'avons dit hier par erreur, à 1,816 malades traités à l'Hôpital des Soeurs, de l'Oreille, du Nez et de la Gorge, qu'il avait été donné, l'année dernière, 38,016 consultations, mais à 4,816 malades. Il y a en également erreur dans le nom du secrétaire, placé au-dessous de la lettre adressée au Conseil. Tout le monde sait que le secrétaire de l'Hôpital est M. Jos. A. Hincks.

Décédé le 13 mai, 1891, à 5 heures du matin, Auguste Laurieulet.

Nous avons omis involontairement de publier dans le numéro d'hier l'avis qui précède que nous avait envoyé la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans; omission que nous regrettons vivement et que nous nous empressons de réparer.

La grève.—Les grévistes commencent à faiblir, et quelques-uns sont, paraît-il, retournés au travail.

Les avis des propriétaires des scieries sont partagés, les uns opinant pour l'exclusion définitive de ceux qui ont pris part à la grève, les autres conseillant de donner à ceux qui voudraient reprendre leur travail la préférence sur les nouveaux ouvriers, d'autres, enfin, tout en conservant les nouveaux ouvriers, ont l'intention de procurer l'ouvrage aux anciens dans la mesure du possible.

On pense que la grève prendra fin définitivement lundi.

L'Inondation de Gretna.—Les habitants de Gretna ont été réveillés hier matin, à 2 heures, par une alarme générale leur annonçant qu'une crevasse venait de se déclarer à la levée de protection construite par la compagnie du Southern Pacific. Une portion de cette levée, dont la terre avait été détrempée la veille par la pluie, a cédé, mais les secours sont arrivés promptement et la brèche sera fermée avant d'avoir ajouté de nouveaux dommages à ceux déjà considérables résultant de la submersion de Gretna depuis bientôt deux mois.

Avec la baisse du fleuve les habitants de Gretna reprennent un peu espoir, mais la souffrance est grande parmi cette population.

Incendies.—Hier matin, à 3 heures 30, le feu a détruit, à Algier, rue Olivia, une maison d'école et le presbytère qui y était contigu.

Ces deux immeubles, évalués $8,000 étaient assurés $5,000.

Le sinistre No 77 rue Olivia, appartenant à M. Aug. Etis et habité par lui, a été aussi la proie des flammes. Il était assuré $2,000 à l'agence Woods.

—Hier matin, à 7 heures, le feu a occasionné $200 de dommages No 322 de la rue Carondelet, chez Mme H. Graf.

Vols.—Des jeunes malfaiteurs qui ont pénétré dans le bureau de M. Burk, rue Hagne, entre Poydras et Lafayette, ont volé du whisky, des cigares et divers articles. Au moment où ils s'en fuyaient les voleurs ont été aperçus par le Gardien McCatee, qui leur a donné la chasse et en a arrêté un, Pat Shields, âgé de 13 ans. Les autres coupables ont été arrêtés chez leurs parents.

Accident.—Albert Moss, un serre-frein de la compagnie du Northeastern est tombé d'un wagon de marchandises et s'est cassé deux côtes. Il habite rue des Français près Chartres.

Autre accident.—Hier matin à 1 heure, Robt Ellis, âgé de 10 ans qui travaillait au chargement du steamboat *Lafourche*, a eu la jambe gauche prise sous un baril de mélasse. Il a été conduit à l'Hôpital de Marine à 6 heures du matin, à l'arrivée du steamboat dans le port.

Rixe.—Hier matin à 10 h., une rixe a eu lieu rue Dumaine, No 16, entre Mi Seguinga et Geo. Josponsa qui travaillaient ensemble. A la suite d'une discussion, Seguinga a frappé son camarade d'un coup de bouteille sur la tête.

Abus de confiance.—Un individu inconnu, portant le bras gauche en écharpe, et vêtu d'un complet gris s'est présenté chez Mme Dazet, coin Canal et Howard, et lui a vendu un billet de 75 cents lui donnant une chance dans la loterie d'une boîte à musique dont le tirage devait avoir lieu au No 24 de la rue Royale.

Peu après, cet individu est retourné chez Mme Dazet et lui a annoncé qu'elle avait gagné la boîte, mais lorsqu'elle s'est rendue à l'adresse indiquée, elle a appris qu'elle avait été victime de sa confiance.

Le Fotto.—Hier matin, les détectives Dale et Flotte ont arrêté, coin Penn et Perdido, un nommé John Flotte qui avait menacé de Mme F. Duckers, secrétaire de l'ordre de Kron Hill, et de sa mère de l'entuer.

Mme Duckers, qui a été prise à partie par Flotte, a reçu une lettre, signée de la main de ce dernier, dans laquelle il la menaçait de la tuer elle et sa mère si elle ne retirait pas une plainte qu'elle avait déposée contre lui.

Flotte a été conduit au Parquet où il a été reconnu par Mme Duckers et sa mère comme étant l'auteur de la lettre menaçante.

Rapport du Comité des 50.

Le Conseil Municipal s'est réuni hier à 3 h. 15, sous la présidence du Maire, pour recevoir communication du rapport final du Comité des 50.

Seize membres étaient présents. La séance a été ouverte et lecture du rapport a été donnée.

Ce rapport est ainsi conçu:

A l'Honorable Maire de la Nouvelle-Orléans:

Le 18 octobre dernier, une résolution ainsi conçue, fut soumise par M. Brittin au Conseil:

"Il est résolu que Son Honneur le Maire sera requis de nommer un comité de cinquante citoyens ou davantage, dont le devoir sera de faire une enquête sur l'existence de sociétés secrètes ou bandes d'assassins assermentés que l'on prétend être organisées dans notre ville, existence qui a eu pour résultat l'assassinat du fonctionnaire le plus haut placé du corps de police.

"Le devoir de ce Comité sera aussi de rechercher les moyens qui aboutiront le plus promptement et le plus efficacement à l'anéantissement de ces sociétés infernales. Il suggérera aussi le moyen de mettre un terme à l'introduction ici, des criminels et indigents venant d'Europe."

Le Maire a nommé ce Comité qui a reçu le nom de "Comité des Citoyens" et lui a recommandé de se mettre promptement à l'œuvre. Les membres ont été convoqués, le comité a été organisé par l'élection de ses officiers et il a adopté une ligne de conduite qu'il a toujours suivie fermement.

Après son organisation, le Comité a jugé, à propos de tenir secret le résultat de ses délibérations et il a décidé de n'agir que strictement dans les limites de la loi et depuis le début, il ne s'est pas départi de cette ligne de conduite.

Voici ce qui avait nécessité la nomination de ce Comité qui devait agir comme auxiliaire des autorités légales:

Les dossiers criminels et rapports de police de la Nlle Orléans, ont prouvé que pendant les vingt dernières années, un nombre considérable d'assassinats ont été commis en ville et que la loi a toujours été impuissante à punir les coupables.

A la requête de ce comité, le chef de police a examiné ses registres et nous soumettons ci-joint une enquête de son rapport, prouvant que dans 1 1/2 an, presque tous enveloppés de mystère, les assassins ont échappé au coup de la loi.

Ces crimes ont été surtout commis à la faveur des ténèbres et chacun offre des preuves de préméditation.

Les victimes ont été en général des Italiens ou des Siciliens et la police aussi bien que les autorités municipales ont été impuissantes à traduire les coupables devant les tribunaux. Il n'a pas seulement été impossible d'obtenir des preuves de ceux qui étaient témoins mais les victimes elles mêmes ont refusé de parler. Il n'y a pas d'exemple, ici, qu'un mourant ait consenti à révéler l'identité de son assaillant.

Lorsque l'accusé a été amené au lit de mort de sa victime afin d'être reconnu par elle, le résultat a toujours été le même. Le mourant l'a embrassé et a assuré que c'était son meilleur ami et qu'il était incapable de lui vouloir du mal.

Des arrestations ont été opérées, mais bien que dans maints circonstance l'Etat ait obtenu de fortes preuves de la culpabilité de ceux qu'il suspectait, les accusés sont toujours sortis indemnes par le parjure ou l'alibi.

Lorsque un italien a été tué ou blessé il a été impossible de trouver des témoins pour reconnaître les assassins et le meurtrier était aussi en sûreté pour faire son coup, en présence de plusieurs de ses compatriotes, que s'il eut été seul. La seule chose dont il devait se préoccuper, c'était de la présence d'un étranger.

Bien des fois la police a arrêté des hommes sur la culpabilité desquels elle n'avait aucun doute et chaque fois l'accusé a échappé à la justice faute de preuves, pour périr lui-même aux mains des amis de sa victime qui confirmaient ainsi les soupçons de la police.

La population s'est indignée de la fréquence de ces assassinats. En règle générale ils se commettaient entre gens de même nationalité et on les a supportés aussi longtemps que possible, lorsque, au mois de mai dernier, un wagon contenant des Siciliens revenant de leur travail, a été attendu au passage par des hommes armés qui, embusqués dans une des principales rues de la Nouvelle-Orléans, sous les rayons de la lumière électrique, ont tiré sur ces Siciliens.

De nombreuses arrestations ont suivi cet attentat et les accusés ont été traduits devant les tribunaux et acquittés. La population a frémi, en voyant ce nouvel échec de la loi, impuissante à protéger la société contre les associations de bandits et bien qu'elle se rendît compte du danger croissant de cet état de choses, cet événement fut oublié. Le 15 octobre dernier, le chef de police de la Nlle-Orléans qui était le représentant de la loi, a été attendu et assassiné presque sur le seuil de sa porte, alors que revenant de son bureau, il rentrait chez lui.

Les coups de feu ont été tirés du côté opposé de la rue, d'un chantier occupé par un Sicilien.—Les dernières paroles du chef de police ont été: "Ce sont les Dagos!" Plusieurs fusils avec lesquels le meurtre a été commis ont été retrouvés dans les ruisseaux où les avaient jetés les assassins, en fuyant, n'étant des fusils à chaînières, armes monstrueuses, inventées et mises en usage dans le seul but de l'assassinat.

Beaucoup d'Italiens et de Siciliens ont été arrêtés et ont comparu devant la cour, et le maire a nommé ce comité pour agir de concert et avec les autorités et les aider à livrer à la justice les auteurs de ce forfait.

Ce comité s'est engagé à ne commettre aucune illégalité dans sa coopération avec les autorités. Il a engagé les plus habiles detectives et ses membres ont libéralement fourni eux mêmes et formé par contributions, une forte somme qui a permis de s'assurer les services des meilleurs avocats. Par tous les moyens légaux, de lui connus, il a obtenu tous les témoignages possibles au sujet de l'affaire.

Les preuves contre les accusés étaient fortes, concluantes mêmes pour quelques-uns. De fortes sommes d'argent ont été recueillies et dépensées pour les accusés, légalement et illégalement, pour les soustraire à la punition légale. Un impôt a été perçu et par petites sommes, l'argent est venu grossir le fonds qui devait servir à assurer leur liberté.

Un long procès a eu lieu, mais comme par le passé, la loi a été impuissante à punir, et la population a été stupéfaite de ce nouvel échec. Le jury, dans cette affaire comme dans les précédentes, avait été corrompu, et les preuves de cette corruption ont fait la base du rapport du grand jury. Le résultat de ce procès a prouvé au peuple que personne n'était à l'abri de cette bande mystérieuse qui s'était plusée hors la loi et opérait en la défiant.

C'est seulement lorsque la crainte est devenue conviction absolue, que le peuple, montrant sa puissance, a fait justice lui-même de ces événements du 14 mars en ont été la conséquence.

Le Comité n'a point à s'occuper de ce qui s'est passé en jour-là et il ignorait que le peuple outragé eut conçu des projets de vengeance.

Les événements de cette journée ont été l'inévitable résultat de l'état de choses décrit plus haut, l'ont suivi comme la nuit suit le jour et ont été approuvés par le pays tout entier.

Le comité rappelle ici, qu'en présence de l'indignation populaire, et craignant que celle-ci eût pour résultat une tentative de vengeance sur les prisonniers, il a convoqué la population au square Lafayette pour la calmer et lui assurer que cet outrage à sa dignité serait vengé par la loi.

Le comité n'ignorait pas les agissements de certaines personnes pour influencer le jury, mais il déclare qu'après le rapport du grand jury il est inutile d'insister sur cette question.

Le comité a acquis la preuve de l'existence en ville, de sociétés d'assassins. Cette existence est confirmée par tous les chefs qui depuis 40 ans ont été à la tête de notre police.

Ici, le Comité rappelle les révélations faites au maire Shakespeare pendant son premier terme, par M. Ben Onorato à qui des demandes de fonds avaient été faites par la société de la Main, et qui faute de se conformer à cet ordre, devait craindre pour ses jours. Ces craintes continuelles ont tellement agi sur son esprit qu'il est maintenant enfermé dans une maison d'aliénés de la ville.

Le Comité cite aussi le cas de Messina qui, à la suite d'un refus de verser les fonds demandés avait été attaqué.

Frank Romera, ajoute le Comité, s'est souvent vanté de n'avoir qu'à lever le doigt pour faire obéir sa bande et lui faire faire quoi que ce soit.

Pendant longtemps la Main a terrorisé ici la population italienne et prélevé une taxe sur ceux qui n'appartenaient pas à la société. Le refus, c'était la mort.

Lorsque le brigand Esposito fut arrêté on découvrit l'existence d'un grand nombre de malfaiteurs qui avaient fui l'Italie et s'étaient établis ici marchands de fruits, sous des noms d'emprunt.

Le 12 août 1890, Hennessey écrivit à L. Bertin, chef de police de Rome, lui demandant les dossiers criminels, noms et photographies des membres de la bande d'Esposito. M. Bertin répondit qu'il ne comprenait à ce désir, mais bien que Hennessey n'eut fait part à personne de cette lettre, il fut assassiné le 15 octobre 1890 [illegible]

Beaucoup d'indications ont été apportées aux marchés, les réparations nécessaires ont été faites, et les nouveaux commissaires se sont bien acquittés de leurs devoirs.

Cent quatre-vingt-cinq échantillons de lait ont été examinés, et ont été trouvés au-dessous de la moyenne.

Quatre des délinquants ont été condamnés à une amende de $15 ou 20 jours de prison, et deux à $25 ou 30 jours.

Depuis l'arrivée de la chaleur, les décès parmi les enfants au-dessous d'un an ont beaucoup augmenté. En voici un exposé pendant cinq semaines:

Du 28 mars au 4 avril il y a eu 14 décès, du 4 au 11 avril 21, du 11 au 18 avril 35, du 18 au 25 avril 38, et du 25 avril au 2 mai 51.

Respectueusement,

Dr Blanc.

A partir du 1er juin, le bureau se réunira tous les jeudis.

Le professeur Metz, chimiste de la ville, soumet une analyse qu'il a faite de l'eau de deux citernes, l'une ayant été récemment nettoyée, et l'autre n'ayant pas été nettoyée depuis longtemps. L'eau de ces deux citernes est exceptionnellement bonne pour la Nouvelle-Orléans, et pourtant elle est insalubre.

Voici le résultat de l'analyse:

	Eau de la citerne du Magasin de Ville non nettoyée.	Eau de la citerne du Magasin de Ville, citerne nettoyée.
Alcalis libres	.020	.006
Ammon. albuminoïd.	.022	.004
Nitrate	.045	.020
Chlorine	Traces	Traces
Sulphate	.6	.2
Oxygène	4.	3.2
Résidus organiques	3.	3.
Résidus inorganiques	7.	6.
Total de résidus pour 100,000 parties d'eau	14.687	12.430

Le Dr Bezou présente un rapport dans lequel il démontre à la population l'urgence d'avoir un appareil servant à dériver l'eau au commencement des pluies.

Après la transaction de plusieurs autres affaires le Bureau décide de nommer un inspecteur qui visitera les viandes mortes aux abattoirs.

Le Bureau ajourne au 1er juin.

Post-Office. — Les changements suivants ont été apportés au service postal.

Le salaire du chef de postes d'Arabi, paroisse St-Bernard, a été porté à $1,100 par an.

Les bureaux suivants ont été créés: Brice—Gamindouble, Canary, Forum, Hearn, LaCroix, Latecks, Macks Bayou, Mauglione, Milford, Missionnary, Mount Zion, Radford, Tilley, Tortie et Violett.

Le bureau de Bulah est supprimé et supprimé.

Il est passé entre les mains des employés de la poste à la Nouvelle-Orléans, pendant le mois d'avril, 2,812,979 lettres ou paquets pour lesquels on a affranchissement de $7,604 21 a été payé.

Menus faits.—Hier matin à 1 heure 30, on a volé une montre en or évalué $75, chez M. G. Dauben, bijoutier, rue Royale, No 192.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES À L'ABEILLE

FRANCE.

M. Zorilla, le chef du parti républicain espagnol

Paris, 14 mai.—M. Zorilla, le chef républicain espagnol exilé, tourne en ridicule le rapport publié ici hier comme venant d'un membre de la légation portugaise et M. Montenegro un député espagnol surtout la nouvelle qui dit qu'à la première tentative faite pour établir une république au Portugal, le premier ministre d'Espagne interviendrait et aiderait la monarchie Portugaise.

M. Zorilla déclare que les républicains ont déjà triomphé en Espagne, et triompheront également au Portugal, et que les intérêts des deux pays sont si étroitement liés qu'ils sont inséparables.

Rente Française.—Banque de France.

Paris, 14 mai—Le trois pour cent est coté à 92 francs 12 1/2 centimes.

L'état hebdomadaire de la banque de France indique une augmentation de 14,375,000 francs en or et 1,925,000 en argent.

L'expulsion des Juifs.

Moscou, 14 mai—La suspension temporaire de l'expulsion des Juifs de cette ville, était due à un malentendu.

Ceux-ci sont expulsés journellement, cependant avec moins de rigoureuse.

Le Czarewitch.

St Pétersbourg, 14 mai—Des dépêches officielles reçues ici du Japon, relativement à l'état du Czarewitch, annoncent que la blessure de celui-ci est mieux et qu'il sera promptement rétabli.

Le Mikado, les princes de la famille impériale, et les dignitaires de l'Etat ont rendu plusieurs visites au czarewitch depuis qu'il a été blessé. Ils accompagneront tous l'héritier de la couronne de Russie à Kobe, sur la pale de Hiogs.

Grève de tisseurs.

St-Pétersbourg, 14 mai—Des dépêches reçues de Varsovie ici annoncent qu'une grève sérieuse de tisseurs s'est déclarée dans cette dernière ville.

Ceux ci sont presque tous des socialistes aldemands.

Des émeutes ont éclaté et plusieurs rixes sanglantes ont eu lieu entre les troupes et les grévistes.

Banque d'Angleterre.

Londres, 14 mai—12:30 P. M.—La Banque d'Angleterre a élevé son taux d'escompte de 4 à 5 pour cent.

Bruit démenti.

Londres, 14 mai—Le correspondant du *London Times*, à Lisbonne, dément la nouvelle annonçant qu'un mouvement révolutionnaire a eu lieu au Portugal; et il affirme que l'ordre règne dans le pays. On éprouve quelque anxiété au sujet du jour de paiement du terme biannuel qui tombe le 25 mai.

Le prince de Galles

Londres, 14 mai.—Les nouvelles obtenues ce matin au Malborough House indiquent que le prince de Galles, qui est atteint d'une légère attaque de grippe se rétablit graduellement.

Le différend Italo-Américain. Chambre des députés italienne.

Rome, 14 mai—M. Quintieri, après avoir reconnu ce qu'il appelle la stricte légalité de l'action du premier ministre Rudini dans le différend avec les Etats-Unis et le caractère modéré de ses demandes, a demandé si en vue du verdict du grand jury de la Nouvelle-Orléans, il ne serait pas plus digne de renoncer à l'affaire et de laisser la responsabilité du *lynch* sur ceux qui l'on tolérés.

M. Valnetto a exprimé ses regrets relativement à la rupture des relations entre les Etats-Unis et l'Italie.

Le moins qu'on parlera de cette affaire n-t-il dit, mieux cela vaudra, car elle est très délicate.

Il demande au premier ministre Rudini de faire tout ce qui dépendra de lui pour arriver à un règlement du différend, le plus tôt possible.

M. Rudini a expliqué que la politique étrangère en général du *dreibund* a pour objectif l'équilibre de la paix Européenne.

Une importance exagérée, n-t-il dit, ne devrait pas être attachée à l'affaire de la Nouvelle-Orléans et l'on ne devrait pas convertir une question essentiellement judiciaire en une question de dignité nationale.

Le rappel du baron Fava est une protestation contre l'action du gouvernement des Etats-Unis en se déclarant non responsable dans l'affaire.

L'affaire semble entrer dans une autre phase. Les procédures judiciaires ont commencé contre les *lynchers*, mais je ne puis dire, a ajouté M. Rudini, jusqu'à quel point elles sont sérieuses.

Néanmoins, je suis certain que l'Europe approuve notre action. Notre consul à la Nouvelle-Orléans a été rappelé, en partie parce que le gouvernement désire obtenir les informations les plus complètes au sujet du différend, et en partie aussi parce que nous craignons que quelques communications que le consul a publiées ou qu'il a laissé publier étaient inopportunes.

Répondant à une interpellation relative au grand jury de la Nouvelle-Orléans et M. Corte, le consul d'Italie en cette ville, M. de Rudini a ajouté, qu'il avait appris par la voie des journaux l'incident qui a trait au dit consul.

Si des nouvelles sont vraies, l'affaire par elle-même suffirait pour rendre nécessaire le rappel du consul Corte.

M. Michael Davitt.

Liverpool, 14 mai—M. Michael Davitt, accompagné de sa famille, est parti aujourd'hui de ce port pour Québec, en route pour San Francisco, à bord du steamer *Pelynesian*, de la ligne Allen.

Au cours d'une entrevue, avant son départ, M. Davitt a dit: "Après l'élection nationale, M. Parnell n'aura que quatre partisans.

Collision entre deux steamers.

Dresde, 14 mai—Une collision a eu lieu hier pendant un épais brouillard entre le steamer anglais *Mentena* et le steamer allemand *Frederick Krupp*, à 50 milles de l'île Quessant, à la suite de laquelle, le *Mentena* a sombré. Personne n'a péri.

La situation au Portugal.—Le journal Justicia.—Le roi Charles.

Madrid, 14 mai—Des nouvelles à sensation ayant trait à la situation des affaires au Portugal circulent en cette ville.

Le journal *Justicia*, organe républicain, publie aujourd'hui une dépêche du Portugal qui annonce que le roi Charles a convoqué un meeting du conseil des ministres, afin de conférer avec ceux-ci sur la situation financière et politique.

La même feuille ajoute, que le roi de Portugal est prêt à abdiquer son trône, si les ministres disent que cela est nécessaire.

Le nouvel emprunt portugais.

Lisbonne, 14 mai—On rapporte que seulement un tiers du nouvel emprunt portugais pour lequelles revenus du gouvernement sur le tabac sont donnés en garantie, a été souscrit.

Le télégraphe et la poste ne donnent qu'une monnaie de cuivre pour change.

La Chambre de Commerce d'Oporto.

Lisbonne, 14 mai—La Chambre de Commerce d'Oporto a envoyé un télégramme au gouvernement déclarant que la Chambre s'oppose à ce que celui-ci émette des billets d'une valeur moindre que ceux qui sont actuellement en circulation, car l'émission de pareils billets aggraverait les troubles financiers actuels.

M. McCarthy.

Ottawa, Ont., 14 mai—M. McCarthy, membre du parlement pour North Simco et chef du parti des droits égaux, a présenté un bill à la Chambre, semblable à celui qui souleva un vif débat et dont la discussion dura bien des jours à la dernière session.

La mission avouée de McCarthy est l'extinction de la langue française dans le nord-ouest et l'abolition des écoles séparées; ce qui serait un coup terrible porté aux institutions où l'enseignement se fait par les prêtres de l'Eglise de Rome.

L'année dernière le bill a été battu, principalement à cause du préambule odieux, qui disait que l'usage officiel des langues anglaise et française dans ces provinces était un obstacle insurmontable à l'unité nationale.

L'auteur du bill était en faveur d'une langue nationale et d'Ecoles, où toutes les communions pourraient se réunir et l'éducation se poursuivre sans aucune préoccupation de secte, de religion.

McCarthy revient à la charge à cette session mais le bill est cependant quelque peu modifié.

Le projet de loi qu'il a préparé débute en déclarant que le bill actuel pour spécifier, rappeler la clause de l'acte adopté à la Législature à la dernière session, qui décrète que la langue française sera obligatoire dans les territoires du Nord ouest; les législatures, par cette clause ne ferait que perpétuer les distinctions de race dans les provinces.

Le préambule auquel on faisait objection a été entièrement écarté.

La question des écoles sera laissée entièrement sous la juridiction du gouvernement provincial, car on se propose de lui donner plein pouvoir d'agir dans l'affaire.

Actuellement, l'acte existant dit qu'il y aura plusieurs écoles, que les territoires le veuillent ou non, et le présent bill propose de leur accorder une plus grande latitude.

Les deux chefs des partis à la Chambre des Communes sont indisposés.

Sir John McDonald n'a pas assisté hier à la Chambre et M. Laurier est toujours alité.

Le journal Anglo-Américain—Le croiseur des Etats-Unis Charleston et le croiseur chilien Itata.

St-Louis, 14 mai—Une dépêche de la ville de Mexico dit: Le *Anglo-American* publie une dépêche spéciale de San Blas sur la côte du Pacifique, disant qu'une gœlette arrivée ici hier, rapporte avoir signalé deux steamers inconnus, l'un vers 2 heures jeudi après-midi, et l'autre à la brune, à quelque distance de ce port.

Les deux navires allaient dans la direction du sud et marchaient rapidement. Le capitaine de la gœlette n'a pas pu en distinguer les noms, à cause de la distance.

L'opinion générale à San Blas est que les steamers qui ont été signalés ne sont autres que le *Itata*, qui tenait la tête et le *Charleston* qui suivait à une certaine distance, à la poursuite du premier. Si tel est le cas, le *Charleston* est de quatre à cinq heures en arrière. Des bruits circulent généralement en cette ville, aujourd'hui, que le croiseur américain *Charleston* a atteint le croiseur chilien *Itata* sur la haute mer et qu'un combat naval a été livré, dans lequel on a fait sauter ou coulé bas celui-ci. Mais la rumeur ne dit pas où l'engagement a eu lieu.

D'après les informations prises, au département de la guerre, celui ci ne sait rien à cet effet; pourtant quelques personnes prétendent que des nouvelles y ont été reçues.

Une dépêche spéciale, 4 P. M., reçue d'Acapulco et adressé au *Anglo-American*, dit qu'on n'a signalé j